

Citation style

Lachaud, Frédérique: review of: Peter Cross, *The Origins of the English Gentry*, Cambridge: Cambridge University Press, 2003, in:
~ *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008, 2 - Histoire médiévale,
p. 460-462, DOI: 10.15463/rec.1189721606

Annales

Histoire, Sciences Sociales

copyright

This article may be downloaded and/or used within the private copying exemption. Any further use without permission of the rights owner shall be subject to legal licences (§§ 44a-63a UrhG / German Copyright Act).

tuelle et heuristique. On se demande cependant si les mécanismes mis en évidence correspondent à un système consciemment organisé, et l'auteur lui-même semble hésiter sur ce point.

Au modèle franconien, Patrice Beck oppose, pour les terres du chapitre bourguignon de Saint-Denis-de-Vergy au ^{xv}^e siècle, celui d'une seigneurie rentière plus que spéculative. Si spéculateurs il y a, ce sont surtout les intermédiaires. Le rôle de ces derniers est également souligné par Emmanuel Grélois pour l'Auvergne du ^{xiii}^e siècle. Plutôt que les temps du prélèvement, ce sont les lieux qui semblent y avoir été âprement négociés entre seigneurs et dépendants. Pourtant, les dates des perceptions y sont liées au cycle des foires, alors que dans le royaume de Léon elles sont plutôt symboliques à la fin du Moyen Âge (Carlos Manuel Reglero de La Fuente). Dans les domaines de l'évêché de Winchester, étudiés par John Mullan, les dates de levée des droits d'entree et de mariage dépendent au ^{xiv}^e siècle de la périodicité des cours « manoriales ». Enfin, du jeu du marché il n'est pas question dans les domaines anglais des ^{xi}^e-^{xii}^e siècles, centrés autour de l'*inland*, cette part non appropriée du territoire seigneurial, dont les mécanismes de mise en valeur sont clairement décrits par P. D. A. Harvey.

Les textes donnés en annexe des communications, ainsi qu'un trop court « glossaire du prélèvement » renforcent encore l'intérêt de ce volume. Chris Wickham tire une conclusion commune pour les deux rencontres et propose des perspectives de recherche.

NICOLAS CARRIER

Peter Coss

The origins of the English gentry

Cambridge, Cambridge University Press, 2003, xii-329 p.

La place de la *gentry* dans la structure sociale de l'Angleterre au Moyen Âge fait l'objet d'un débat assez vif entre historiens : l'importation de ce terme, familier aux modernistes, dans l'histoire médiévale est aujourd'hui un acquis historiographique, mais il n'est pas sans soulever un certain nombre de difficultés, dans la

mesure où les historiens ne s'accordent pas sur la réalité que cette notion recouvre. La *gentry*, en particulier, est-elle l'équivalent des petites ou moyennes noblesses des régions continentales ? Et à partir de quelle date est-il légitime de l'évoquer ? Certains spécialistes de l'Angleterre anglo-saxonne, tels John Blair ou Rosamond Faith, n'hésitent pas, en effet, à défendre l'idée de l'existence d'une *gentry* pour cette période, alors que, pour d'autres historiens, ce furent les grandes réformes légales angevines qui donnèrent naissance à ce groupe social. Peter Coss s'inscrit en faux contre ces deux courants historiographiques et propose, dans un ouvrage dense qui s'insère dans des débats aux ramifications complexes, une analyse rigoureuse du terme *gentry* et des réalités qu'il désigne. L'étude systématique de la société du Warwickshire fournit des données inédites qui viennent partiellement renouveler la question.

Une des difficultés soulevées par le terme *gentry* est qu'il dérive du latin *gentrice*, un terme en usage au Moyen Âge pour indiquer la naissance noble et le haut rang, ainsi que les qualités partagées par les « gentils », ou « nobles ». Mais l'auteur écarte cette filiation et se rallie à la thèse de la *gentry* comme outil d'analyse forgé par les historiens, une construction historique qui permet de repérer, dans la société anglaise de la fin du Moyen Âge, l'existence d'une catégorie sociale spécifique. Celle-ci est définie comme un genre de moindre noblesse, reposant sur la propriété terrienne mais capable, malgré tout, d'accommoder les fortunes urbaines et les professions. La *gentry* est également une élite territoriale dont le pouvoir émane de sa relation avec l'autorité publique, une relation qui lui permet d'exercer un contrôle collectif sur les populations. Le sentiment d'une identité commune et l'existence d'intérêts partagés au sein de la *gentry* sont les deux autres éléments essentiels de cette définition. P. Coss estime que ces différentes composantes commencèrent à se mettre en place à partir du milieu du ^{xiii}^e siècle ; mais il fallut attendre ce qu'il appelle « l'explosion des commissions judiciaires », à partir des années 1290, puis l'instauration des Communes en Parlement comme force politique, dans les années 1320, pour que la *gentry* commence à

être déterminée comme catégorie sociale. Cependant, contrairement à la noblesse continentale, elle ne fut jamais caractérisée par l'existence de privilèges exclusifs : elle demeura une catégorie ouverte, dont les contours furent progressivement transformés au cours du XIV^e siècle par l'intégration d'individus qualifiés d'*armiger* ou de *scutifer* dans les documents latins, qui allaient former, entre 1350 et 1370 environ, une strate spécifique au sein de la *gentry*, celle des écuyers. Ensuite, au cours du XV^e siècle, elle intégra graduellement un certain nombre de *gentlemen* et de riches *yeomen* ou tenanciers libres.

Au-delà de cette entreprise de définition, un des apports importants de l'ouvrage est la perspective nouvelle qu'il offre sur l'évolution de la catégorie chevaleresque : celle-ci devait réunir environ 4 500 membres à la fin du XII^e siècle, avant de connaître une baisse importante au cours du siècle suivant, le point d'étiage étant sans doute atteint à la fin du XIII^e siècle. La thèse de Michael Postan, qui avançait l'idée d'un déclin économique de la classe chevaleresque au cours du XIII^e siècle, est toutefois réfutée par l'auteur qui souligne que les avantages sociaux dont bénéficiaient les chevaliers, tels le mariage et le patronage, leur permirent de faire face aux difficultés économiques et notamment au phénomène d'inflation qui marqua la période 1180-1220. P. Coss revient également sur la thèse soutenue par Rodney Hilton d'une « crise de la chevalerie », thèse qu'il avait pourtant lui-même reprise et développée dans un article publié en 1975, au profit d'une explication qui valorise une transformation de la classe chevaleresque essentiellement consécutive au renforcement de son caractère élitiste. En particulier, les frais attenants à la cérémonie d'adoubement et au maintien de la dignité chevaleresque jouèrent un rôle crucial dans ce phénomène. Cette évolution est visible à travers l'organisation nouvelle des listes de témoins dans les chartes, qui accordent une place spécifique aux chevaliers, le recours à l'héraldique et la mode des effigies militaires, toutes formes de célébration des valeurs chevaleresques. Mais cette cohésion croissante de la nouvelle chevalerie ne doit pas masquer les facteurs de désintégration à l'œuvre dans les

localités : le déclin de l'honneur comme cadre judiciaire contribua à déstabiliser les élites locales, et on doit souligner l'importance de l'insécurité et de la compétition au sein de la société aristocratique au XIII^e siècle. Il est par conséquent difficile, pour l'auteur, de voir dans le mouvement de réforme de 1258 l'expression des revendications d'une communauté chevaleresque soudée. Au milieu du XIII^e siècle, c'étaient encore les grands du royaume qui exprimaient les revendications de la noblesse, et leurs retenues constituaient le cadre de l'expression de la « communauté des bacheliers » : le service était toujours un facteur décisif dans la définition du statut social. Toutefois, l'expérience du mouvement de réforme fut certainement une étape essentielle dans la construction de la *gentry*.

Ce fut l'impact de la guerre, à partir du règne d'Édouard I^{er}, qui contribua à transformer les élites des comtés en une véritable catégorie sociale : les collectes fiscales, opérées sous leur contrôle, la multiplication des levées de troupes, qu'encadraient les chevaliers pourvus d'une expérience militaire, et leur convocation de plus en plus fréquente au Parlement par une royauté désireuse de négocier des taxes, furent des éléments décisifs dans la prise de conscience, par les élites locales, de leur identité, et de revendications politiques communes. Dans un second temps, la multiplication des commissions judiciaires et la création des gardiens de la paix puis des juges de paix permirent à ces élites de contrôler les populations et de tenir un rôle politique nouveau dans les localités. Pour P. Coss, la *gentry* se construisit en fait dans une relation étroite avec le territoire, qu'il s'agisse de la localité, du voisinage ou du comté : la mention systématique dans le livre de raison d'Henry de Bray, un seigneur du Northamptonshire, dans les années 1320, des décès de ses voisins, de ses parents, de ses tenanciers, mais aussi des seigneurs importants de la localité montre la place du territoire dans la perception que les élites avaient d'elles-mêmes. De plus, il est probable que, contrairement aux thèses développées par Christine Carpenter, le comté continua longtemps à exercer une forte attraction sur les élites : l'exigence exprimée en 1258 par les opposants au gouvernement royal du

recrutement des *sheriffs* parmi les *vavasours* des comtés – un terme que P. Coss propose de traduire, dans le cadre anglais, par l'élite chevaleresque – est la preuve de l'importance, au milieu du XIII^e siècle, du comté comme cadre territorial, et les pétitions en Parlement furent longtemps présentées au nom de la « communauté du comté ». Mais pour P. Coss, cette territorialité des élites ne doit pas masquer le fait qu'elles ne trouvèrent véritablement leur voix, en tant que corps social, que dans l'institution du Parlement ; et c'est sans doute dans la législation répressive de la période consécutive à la peste qu'on voit la *gentry* à l'œuvre pour la première fois, à la fois comme catégorie sociale et comme force politique pleinement reconnue.

FRÉDÉRIQUE LACHAUD

**Martin Aurell
et Noël-Yves Tonnerre (éd.)**

Plantagenêts et Capétiens.

*Confrontations et héritages, actes du colloque
des 13-15 mai 2004, Poitiers et Fontevraud*
Turnhout, Brepols, 2006, 524 p.

Ce colloque trouve son origine dans la célébration du rattachement en 1204 d'une partie des possessions des Plantagenêts (Normandie, Anjou, nord du Poitou) au domaine royal capétien et de la mort d'Aliénor d'Aquitaine la même année. Cette dernière est l'unique membre de la dynastie, comme le souligne Martin Aurell en introduction, « à avoir participé à la naissance et à la mort de cette construction politique ». Les actes du colloque sont ainsi regroupés autour de trois thèmes (Aliénor d'Aquitaine ou le pouvoir d'une reine, les fiefs français dans le conflit, culture et mécénat) avec respectivement 6, 11 et 8 contributions d'ampleur inégale. Leur objet peut être large, certaines dressent le bilan de l'exercice des pouvoirs au XII^e siècle (et parfois au-delà) dans l'une des grandes zones géographiques de cet ensemble territorial, remettent en perspective et reprennent parfois de façon innovante des sujets déjà largement développés dans l'historiographie. D'autres éclairent un sujet beaucoup plus précis.

La première partie s'ouvre sur la longue contribution en anglais de Nicholas Vincent fondée sur plus de 150 chartes d'Aliénor. L'étude des actes de donation pieuse montre que les établissements anglais bénéficient des largesses de la reine même si, pour les monastères, ce sont les établissements poitevins et Fontevraud qui l'emportent. L'auteur prouve ensuite, exemples à l'appui, et à la suite de David Bates, que l'utilisation des listes de témoins des actes ne permet pas d'appréhender l'ensemble de l'entourage de la reine (voir la contribution suivante de Marie Hivergneaux sur l'entourage d'Aliénor au prisme des chartes). L'étude diplomatique permet d'affirmer que la reine disposait de sa propre chancellerie qui, en outre, était capable de s'adapter aux variations régionales et aux évolutions des styles. La présence de nombreux clercs impliquait sans doute des dépenses élevées, Aliénor a par ailleurs financé des célébrations à la mémoire de sa famille et ceci explique peut-être les donations de biens relativement limitées aux établissements religieux. L'auteur s'intéresse aussi aux femmes, nombreuses, qui gravitent autour de la reine ; aux membres de sa parenté, des Poitevins en particulier ; aux chevaliers et officiers de sa maison. L'enquête permet ainsi d'accroître substantiellement le nombre de ceux qui sont en relation étroite avec la reine par rapport au simple relevé des témoins de ses actes, et de démontrer que sa cour ne se limite pas à des hommes du Sud et constitue sans doute un lieu de rencontre entre des individus d'horizons variés. L'étude très convaincante, s'inscrit en faux par rapport au portrait d'une Aliénor s'entourant de poètes et de troubadours mis en avant par certains historiens.

Ursula Vones-Liebenstein évoque la révolte de la noblesse et des fils d'Henri II en 1173-1174, soutenus par leur mère, et y voit en particulier les conséquences de l'affaire Thomas Becket. Elisabeth Van Houts (« Les femmes dans le royaume Plantagenêt : *gender* – et non *gendre* ! –, politique et nature »), dans une contribution très érudite, accompagnée de l'édition de textes, aborde la culture des femmes, médicale en particulier. Hanna Vollrath suggère que les médiévistes n'ont pas assez recours aux compétences des psycho-